

parents devraient être tenus d'envoyer leurs enfants à la classe, sous peine d'être privés des allocations.

J'ai une autre proposition à présenter. Il se peut que cette loi pousse un petit nombre de pères à s'en prévaloir pour vagabonder, ou pour se laisser aller à l'oisiveté. Advenant ces cas, les municipalités devraient prendre des mesures pour tenter des poursuites devant les tribunaux à ces parents qui sont prêts à ne rien faire pour gagner un revenu autre que celui fourni par l'Etat pour pourvoir à l'entretien de leurs enfants. Quand, par le passé, c'était à la mère de famille qu'il incombait de porter plainte contre son mari, bien des fois c'était le naufrage du foyer. Ce soin devrait être laissé à une autre autorité. Il faudra porter à la connaissance de ces hommes que s'ils ne sont pas prêts à s'acquitter de leurs obligations de famille, une accusation sera portée contre eux par la municipalité et qu'ils seront forcés à contribuer à l'entretien de leur famille, au lieu de ne rien faire et laisser l'Etat envoyer chaque mois, un chèque, qui est entièrement destiné aux enfants.

C'est tout ce que j'ai à dire maintenant à ce propos. Mais je tiens à ajouter que ce sera un instant de ma vie dont je serai fier, que celui d'être un député à cette Chambre, quand cette loi sera consignée dans nos statuts. Je viens d'une famille pauvre et je comprends peut-être mieux que certains adversaires ce bill. Ceux d'entre nous qui sont issus de

familles assez nombreuses savent que très souvent les aînés n'ont pas autant d'avantages que leurs cadets. Ils doivent très souvent commencer à travailler très jeunes et contribuer au soutien de la famille. Les enfants qui naissent plus tard bénéficient de ces apports et les parents eux-mêmes peuvent se trouver dans une meilleure situation financière, à mesure que les enfants grandissent.

Issu d'une modeste famille je sais les avantages que ma famille en aurait retirés. Je me rends compte de ce que la mesure représente pour des centaines de familles d'un bout à l'autre du pays. J'invite les adversaires de la mesure à faire l'inventaire des motifs qui inspirent leur opposition. Si ces motifs sont d'ordre purement politique, ils devraient en rougir. C'est la plus belle mesure législative que la Chambre des communes ait présentée et je suis fier d'être membre du parti libéral. Bien que, dans le passé, le parti conservateur et le parti libéral eussent atteint un point de ressemblance telle qu'il était parfois difficile de les distinguer l'un de l'autre, surtout depuis qu'il n'est plus question de tarifs, la présente mesure législative fait de nous tous de vrais libéraux, et c'est pourquoi je l'appuie sans restriction.

(Sur la motion de M. Fraser (Peterborough-Ouest) la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

Sur la motion du très honorable M. King la séance est levée à 10 heures cinquante-cinq minutes du soir.